© Drogues Info Service - 27 juillet 2025

Vos questions / nos réponses

PERE ALCOOLIQUE

Par Profil supprimé Postée le 15/05/2011 22:29

> Bonsoir, J'ai bientôt 35 ans et mon père est alcoolique depuis très longtemps, je ne me souviens pas l'avoir connu autrement d'ailleurs. Il a fait une cure quand j'avais l'âge de 10 ans je crois, suite à fuite de mes deux soeurs avec notre Maman. Il avait pris conscience de ce qu'il nous faisait vivre : violences physiques et verbales. Et puis il a recommencé. Il s'est calmé en 2008 lorsqu'il a appris qu'il avait un cancer, notre vie de famille s'est métamorphosée ! Je découvrais enfin un père, même si cela a été difficile de "faire semblant" d'être proche de lui, car je lui en veux toujours et énormément. Et puis, il a recommencé de plus belle à picoler tout seul depuis la fin de l'année 2010, au point que ma mère vit un véritable enfer. Ne vivant plus à la maison, mes soeurs et moi nous inquiétons beaucoup pour elle. Elle ne veut pas quitter sa maison. Nous sommes perdues car il ne veut rien entendre, et d'après lui, il n'est pas un ivrogne. J'ai peur qu'il lui fasse du mal et que cela tourne à la catastrophe car Dieu seul sait de quoi il est capable. C'est un monstre. Nous voudrions qu'il se fasse soigner, mais comment s'y prendre ? Ne pouvons-nous pas l'emmener de force faire une cure ? Si on dépose des plaintes pour je ne sais pas quoi d'ailleurs ! Aidez-nous s'il vous plait. Merci.

Mise en ligne le 18/05/2011

Bonjour,

Vous ne pouvez effectivement pas contraindre votre père à des soins spécifiques en alcoologie, il est impératif qu'il soit volontaire, qu'il soit partie prenante dans la démarche de soins. Les prises en charge en alcoologie reposent certes sur un accompagnement médical, le côté physique de la désintoxication, mais également sur tout l'aspect psychologique de la dépendance.

Vous qualifiez votre père de "monstre", craignez une "catastrophe", vous dites avoir peur qu'il fasse du mal à votre mère. Vos angoisses semblent aller bien au-delà du problème d'alcool de votre père. Si c'est un homme violent, votre mère a la possibilité de porter plainte contre lui, cela ne règlera peut-être pas l'alcoolisme de votre père mais cela mettra votre mère à l'abri.

Il existe un numéro d'appel spécialisé, le **39 19**, sur les violences faites aux femmes, ce service propose une écoute anonyme et personnalisée pour les victimes (et les témoins) de violence conjugale mais également du soutien, des conseils, des informations juridiques. Ils ont également un site internet dont vous trouverez le lien ci-dessous.

L'autre possibilité qui s'offre à vous ainsi qu'à votre mère serait de prendre contact avec un centre de soins spécialisés en alcoologie pour bénéficier là encore de soutien, de conseils. Un accueil, une prise en charge sont prévus et proposés aux familles, indépendamment du fait que l'usager d'alcool soit suivi dans le centre.

Vous trouverez dans les liens ci-dessous les coordonnées de deux structures proposant cette possibilté dans votre département. Les consultations y sont gratuites et confidentielles.

Nous nous tenons évidemment à votre disposition, ainsi qu'à celle de vos proches, au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, 7j/7, de 8h à 2h) si vous souhaitez approfondir certains de nos éléments de réponse.

Bien à vous.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

Les Apsyades-Csapa : Antenne Châteaubriant

15 rue de la Libération
44110 CHATEAUBRIANT

Tél : 02 40 28 04 76
Site web : www.lesapsyades.fr
Secrétariat : Lundi-mardi-jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 - Fermé le mercredi et le vendredi après-midi.
Accueil du public : Consultations sur rendez-vous
Consultat° jeunes consommateurs : Prise de rendez-vous par téléphone : jeunes de 12 à 25 ans avec ou sans entourage.
Service mobile : Intervention auprès des jeunes sur rendez-vous dans les communautés de commune de Châteaubriant et de Nozay.

Voir la fiche détaillée

Les Apsyades-Csapa : Antenne Nantes Nord

54 boulevard Jean XXIII
44300 NANTES

Tél : 02 40 40 97 96
Site web : www.lesapsyades.fr/
Secrétariat : Lundi au jeudi de 9h-12h30 et 13h30-17h00 - Vendredi 9h00-12h30 et 13h30-16h00
Accueil du public : Consultations sur rendez-vous

Consultat° jeunes consommateurs : Prise de rendez-vous par téléphone : jeunes de 12 à 25 ans avec ou sans entourage.

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- Violences faites aux femmes